

SHAMPOING POUVRE COSMOS

Le Shampoing poudre est spécifiquement formulé pour nettoyer et purifier les cuirs chevelus à tendance grasse en un seul geste facile, sans agresser. Il s'applique sur cheveux mouillés, la poudre se transforme alors en une mousse onctueuse qui élimine rapidement les impuretés et l'excès de sébum. Après rinçage, le cuir chevelu est purifié et rééquilibré. Les cheveux retrouvent souplesse et légèreté.



| PHASE | INGREDIENT | INCI | % | FONCTION | % Naturalité |
|-------|---------------------------------------|---|-------|-----------------------|--------------|
| A | VIVASTAR® CS 200 GLUCOSE | Glucose | 43,90 | Humectant | 43,90 |
| | SULFOPON® 1216 G | Sodium Coco-Sulfate | 19,60 | Tensioactif anionique | 19,60 |
| | ERYLITE® F8030 PERSONAL CARE | Erythritol | 10,00 | Agent démêlant | 10,00 |
| | VITACEL® CS 20 FC | Cellulose | 20,00 | Agent de charge | 20,00 |
| | XG MD-E | Xanthan Gum (and) Maltodextrin (and) Erythritol | 5,00 | Agent rhéologique | 5,00 |
| | SODIUM GLUCONATE GRANULAR | Sodium Gluconate | 0,20 | Chélatant | 0,20 |
| | CITRIC ACID ANHYDROUS F6000 | Citric Acid | 1,10 | Ajusteur de pH | 1,10 |
| B | PARFUM COSMOS POMME CITRUS (Robertet) | Parfum | 0,20 | Parfum | 0,20 |

CARACTERISTIQUES

Aspect : Poudre blanche

pH : 4,0 - 4,5
(10% dans l'eau)

Viscosité : N.A.

PROCESS

Mixer la phase A pendant 30 secondes puis ajouter la phase B et mixer 5 secondes.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.

Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.